

Communiqué de presse

Le revenu annuel des artistes suisses est de 40 000 francs

Suisseculture Sociale a réalisé une enquête portant sur le revenu et la sécurité sociale des artistes professionnels de Suisse. 10 ans après la première enquête, la situation des artistes ne semble pas s'être beaucoup améliorée : bien qu'ils exercent d'autres activités lucratives non artistiques en parallèle, plus de la moitié des artistes connaissent des conditions de vie précaires et ne disposent d'aucune protection vieillesse en dehors de l'AVS.

Zurich, 23 novembre 2016. – Regroupant les associations des artistes professionnels dans le but d'améliorer leur sécurité sociale, l'organisation faîtière Suisseculture Sociale a lancé en 2006, pour la première fois, une enquête sur le revenu et la protection sociale des artistes. En 2016, dix ans plus tard donc, une nouvelle enquête a été effectuée auprès des membres des 19 associations professionnelles d'artistes de l'organisation faîtière Suisseculture (www.suisseculture.ch). L'évaluation des 2422 retours prouve une fois de plus les lacunes existant dans la protection sociale des artistes : absence d'une prévoyance vieillesse et faibles revenus.

La médiane de l'ensemble de leurs revenus annuels (revenus tirés de leur activité d'artiste comme de leurs autres activités) se monte à 40 000 francs. La moitié des participantes et participants à l'enquête vit donc dans une situation précaire, même lorsqu'ils exercent d'autres activités lucratives parallèlement à leur œuvre artistique. Sans ces sources de revenus supplémentaires, il n'est de toute façon guère possible de parvenir à un revenu minimal. Une situation qui a de fortes conséquences sur la prévoyance vieillesse : ainsi, la moitié des personnes interrogées ne dispose d'aucune prévoyance en dehors de l'AVS.

Pour Suisseculture Sociale, les résultats de cette enquête soulignent à quel point les artistes de Suisse se trouvent dans une situation précaire. C'est pourquoi cette organisation faîtière demande au monde politique et à la société de prendre suffisamment en considération les spécificités du statut d'artiste dans les questions de protection sociale. En ce sens, Suisseculture Sociale salue les mesures de protection sociale des artistes et acteurs culturels recommandées par la Conférence des villes en matière culturelle (voir http://uniondesvilles.ch/fr/Info/Actuel/Medias/Communiques_de_presse_2016/161018_prot._sociale_acteurs_culturels).

Aperçu des résultats les plus importants

L'évaluation s'est focalisée en priorité sur les modifications depuis la première enquête de 2006. Au total, 2422 questionnaires-réponses ont été remplis.

Participation selon :

- > le sexe : 48 % de femmes pour 52 % d'hommes
- > la langue : 79 % en allemand, 16 % en français, 3 % en italien, 1 % en anglais
- > l'âge : 15 % ont moins de 25 ans, 71 % ont entre 25 et 64 ans, 15 % ont 65 ans et plus

Revenus

Étant donné que la médiane du total de leurs revenus (revenus tirés de leur activité d'artiste et de toutes leurs autres activités) se monte à 40 000 francs, on peut qualifier de précaire la situation financière de la moitié des participantes et participants. Il leur serait difficile de réaliser un revenu minimal s'ils devaient vivre de leur seul travail artistique et n'avaient pas d'autres sources de revenus.

La part du revenu issu de leur activité artistique a diminué par rapport à 2006 bien que, proportionnellement, la part du temps de travail dévolue à cette activité ait augmenté.

L'activité lucrative principale de 70 % des hommes est la création artistique (70-100 %), mais seuls 52 % en tirent un revenu à même d'être pris en compte par la LPP. En ce qui concerne les femmes, ce rapport entre activité principale et revenu est de 62 % à 43 %.

Un fait illustre le déséquilibre entre le temps de travail dévolu au travail artistique et la part du revenu global dégagée par celle-ci : seuls 2 % des femmes et des hommes y consacrent uniquement 10 %, mais pour 21 % des femmes et 19 % des hommes, la part du travail artistique dans le revenu global ne représente que 10 %.

Protection

Globalement, on note une augmentation, par rapport à 2006, du nombre d'assurés AVS « aussi bien salariés qu'indépendants » et donc une diminution des assurés exclusivement indépendants.

Même s'il est impossible d'établir de comparaison directe avec 2006 – car la distinction entre travail artistique et autres activités est récente en ce qui concerne la prévoyance LPP –, on peut noter qu'en matière de prévoyance professionnelle, la situation des artistes ne s'est pas substantiellement améliorée : seuls 36 % des femmes et 41 % des hommes disposent d'un second pilier aussi bien pour le revenu issu du travail artistique que pour le reste de leurs revenus. En 2006, 52 % de tous les participantes et participants avaient répondu par l'affirmative à la question de savoir s'ils étaient assurés au sens de la LPP (toutefois, on ne faisait pas de distinction entre les sources de revenus).

Les chiffres sont légèrement plus favorables en ce qui concerne la prévoyance privée. Dans l'ensemble, 49 % de ceux qui ont répondu à la question déclarent économiser pour un troisième pilier 3a.

Eu égard au fait que la moitié des participantes et participants n'ont aucune prévoyance vieillesse d'aucune sorte, en dehors de l'AVS, il est clair qu'il reste encore un long chemin à parcourir pour arriver à une protection sociale des artistes.

Le PDF de l'évaluation complète peut être téléchargé à l'adresse

www.suisseculturesociale.ch/index.php?id=151&L=2 .

Contact pour toutes questions

SUISSECULTURE SOCIALE

Nicole Pfister Fetz, présidente, npfister@a-d-s.ch, tél. 079 330 02 67

Brigitte Zimmermann, directrice, info@suisseculturesociale.ch, tél. 079 355 91 12